

Département : VENDEE

Arrondissement : FONTENAY LE COMTE

Communauté de Communes VENDEE-SEVRE-AUTISE

N°2023CC_07_138

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de membres

En exercice :

- Titulaires : 38

Présents :

- Titulaires : 28

- Suppléants : 4

Excusés ayant donné pouvoir : 2

Votants : 31

L'an deux mille vingt et trois, le quatre juillet, à 18h30, le Conseil de Communauté s'est réuni à SAINT-HILAIRE-DES-LOGES en session ordinaire, sous la Présidence de Michel BOSSARD, Président.

Date de convocation : 28 juin 2023

PRESENTS :

- M. BOSSARD Michel, Président, Maire de la commune de Rives-d'Autise
- M. GUILLON Stéphane, Vice-président, Maire de la commune de Bouillé-Courdault
- M. HENRIET Christian, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- M. BORDET Bernard, Vice-président, Maire de la commune du Mazeau
- Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezais
- M. CARTRON David, Vice-président, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. LA MACHE Denis, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Sigismond
- M. CHOLLET Joël, Vice-président, Délégué de la commune de Benet
- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez
- M. RENAULT Claudy, Vice-président, Maire de la commune de Xanton-Chassenon
- Mme BAUDRY-LOIGEROT Marie-Christine, Déléguée de la commune de Benet
- Mme LAVAL-PELLERIN Danielle, Déléguée de la commune de Benet
- M. RECEGANT Didier, Délégué de la commune de Benet
- M. MERCIER Georges, Délégué de la commune de Benet
- M. GIBEAUD Loïc, Délégué de la commune de Bouillé-Courdault
- M. BOUTELLER Gilles, Maire de la commune de Damvix
- M. POUVREAU Philippe, Délégué de la commune de Damvix
- M. MILLET Martial, Délégué suppléant de la commune de Faymoreau (en remplacement de M. de CERTAINES)
- M. BLONDELLE Rodolphe, Délégué suppléant de la commune de Liez
- Mme MASSON-SOULARD Catherine, Maire de la commune de Puy-de-Serre
- M. CADAU Philippe, Délégué suppléant de la commune de Puy-de-Serre
- Mme VIGEANT Catherine, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise
- M. POITIERS Dominique, Délégué de la commune de Rives-d'Autise
- Mme BOBIN Evelyne, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise
- Mme PERRIN Marie-Line, Maire de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. PORCHER Charly, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. DURAND Jean-Jacques, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. GABORIAU Sébastien, Délégué de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- Mme MONTAMAT Eliane, Déléguée suppléante de la commune de Sant-Sigismond
- M. BETAU Pascal, Délégué de la commune de Vix
- Mme CHARBONNIER Nicole, Déléguée de la commune de Vix
- M. DELAHAYE Philippe, Délégué de la commune de Xanton-Chassenon

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- Mme FONTAINE Camille, Déléguée de la commune de Benet (donne pouvoir à M. RECEGANT Didier)
- M. POITIERS Patrice, Délégué de la commune de Rives-d'Autise (donne pouvoir à M. POITIERS Dominique)

ABSENTS EXCUSES :

- M. DAVID Daniel, Vice-président, Maire de la commune de Benet
- Mme PELLETIER Céline, Déléguée de la commune de Benet
- M. de CERTAINES Charles, Maire de la commune de Faymoreau
- Mme GROUSSET Sylvie, Déléguée suppléante de la commune du Mazeau
- M. GELOT Jean-Marie, Maire de la commune de Maillé
- M. THIBAUT Denis, Délégué de la commune de Maillé
- M. GRIMAUD Claude, Délégué de la commune de Maillezais
- M. CHEVALLIER Jean-Claude, Maire de la commune de Vix
- Mme RIVIERE Erika, Déléguée de la commune de Vix

SECRETAIRE DE SEANCE :

- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez

OBJET : ORCHESTRE A L'ECOLE : PROJET ORCHESTRE A L'ECOLE AVEC LE COLLEGE JOLIOT CURIE A SAINT-HILAIRE-DES-LOGES

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur HENRIET.

Monsieur HENRIET précise que le collège Joliot-Curie à Saint-Hilaire-des-Loges, situé sur notre territoire en Sud Vendée, nous a fait part de son projet d'Orchestre à l'école au sein de son établissement.

Depuis sa création, la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise a souhaité ajouter la compétence « Développement culturel » dans ses statuts afin d'animer le territoire, fédérer et soutenir les acteurs culturels, et permettre l'accès de la culture au plus grand nombre.

En témoigne la création de l'Ecole intercommunale de musique en 2008, accueillant plus de 180 élèves.

Aussi, la Communauté de Communes souhaite apporter son soutien au projet d'Orchestre à l'école au sein du collège Joliot-Curie à St-Hilaire-des-Loges et s'engage à :

- Mettre à disposition quatre professeurs de l'Ecole intercommunale de musique pour la pratique individuelle et financer le coût de leurs interventions,
- Mettre à disposition les locaux de l'Ecole intercommunale de musique pour les cours de pratique individuelle et collective.

Une convention de partenariat entre les acteurs du projet sera signée ultérieurement, précisant les engagements de chacun.

Monsieur HENRIET présente le coût estimé de ce projet sur trois ans d'un montant d'environ 5 000 € par année scolaire, sur 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026, représentant :

- 30 séances par professeur auprès des élèves,
- 4.5 heures de concertation (1.5 heures de réunion/trimestre),
- 3 heures de représentation (concerts).

Un total de 37.5 heures / an par professeur, représentant environ sur les années civiles :

- 2023 : 2 000€
- 2024 : 5 000€
- 2025 : 5 000€
- 2026 : 3 000€

Monsieur le Président demande l'accord du Conseil sur le projet présenté, et pour l'autoriser à signer la convention de collaboration.

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le 13/07/2023

ID : 085-248500563-20230704-2023CC_07_138-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté par 29 voix pour et 2 contre (Monsieur BETAU et Madame CHARBONNIER) :

- Approuve le projet présenté Orchestre à l'école avec le collège Joliot Curie à Saint-Hilaire-des-Loges.
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention de collaboration, et tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
Fait à RIVES-D'AUTISE, le 4 juillet 2023

Le Président,

Michel BOSSARD



La secrétaire de séance,

Adeline POUPLIN

Adeline Pouplin

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le 13/07/2023

SLO

ID : 085-248500563-20230704-2023CC_07_138-DE



ENGAGEMENT AU RESPECT DE LA CHARTE DE QUALITE

Nous, partenaires du projet d'orchestre à l'école dans l'établissement scolaire « collège Frédéric et Irène Joliot-Curie », nous engageons à respecter les différents articles de la Charte de Qualité des orchestres à l'école. Toutes les décisions concernant notre orchestre à l'école seront prises dans le plus grand respect de ce document et nous mettrons toute notre énergie pour que notre projet atteigne les objectifs définis par votre association.

Fait à Saint Hilaire des loges

Le 31/03/2023

Établissement d'enseignement de la musique :

« école intercommunale de musique Vendée Sèvre Autise »

Représenté par Monsieur VICTORIEN GARREAU – Directeur de l'école de musique

Signature :

Établissement scolaire : **COLLÈGE FRÉDÉRIC ET IRÈNE JOLIOT-CURIE**

Représenté par Monsieur LUDOVIC LELEU - Principal du collège

Signature :

Collectivité « communauté de communes VENDÉE SÈVRE AUTISE »

Représentée par Monsieur MICHEL BOSSARD – président de la communauté de communes

Signature :

Appel à projets SNI 2022

Lettre d'engagement du partenaire culturel (3 pages maximum)

Je soussigné(e) (*Nom, Prénom et fonction*) GARREAU Victorien, Directeur de l'Ecole Intercommunale de Musique Vendée Sèvre Autise

m'engage à ce que la structure culturelle (*nom de la structure culturelle partenaire*) Ecole Intercommunale de Musique dont je suis le représentant :

- soit le terrain d'expérimentation du projet (*nom du projet*) orchestre au collège porté par la société (*nom de la société porteuse du projet*) Collège Saint Hilaire des Loges ;
- participe au développement ou à l'adaptation du projet dans une démarche de co-création ;
- participe aux réunions de suivi du projet avec le porteur de projet et les services du ministère de la culture et de la communication ;
- participe à l'évaluation finale du projet.

Facteurs de motivation et objectifs poursuivis dans le cadre du partenariat (texte libre) :

Je m'engage à mettre les locaux de l'école intercommunale de musique à disposition du projet orchestre au collège, ainsi que le matériel de percussion, pupitres et chaises

Faite à Saint Hilaire des Loges, le 19/06/2023

Tampon de la structure culturelle et signature du représentant :

Victorien Garreau





MINISTÈRE
DE LA CULTURE

Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat
Général

Appel à projets SNI 2022

Lettre d'engagement du partenaire culturel (3 pages maximum)

Je soussigné(e) (*Nom, Prénom et fonction*) **Michel BOSSARD, Président,**
m'engage à ce que la structure culturelle (*nom de la structure culturelle partenaire*) **Ecole
intercommunale de Musique**
dont je suis le représentant :

- soit le terrain d'expérimentation du projet (*nom du projet*) **Orchestre au collège porté par la société (*nom de la société porteuse du projet*) Collège Frédéric et Irène JOLIOT-CURIE à SAINT-HILAIRE-DES-LOGES ;**
- participe au développement ou à l'adaptation du projet dans une démarche de co-création ;
- participe aux réunions de suivi du projet avec le porteur de projet et les services du ministère de la culture et de la communication ;
- participe à l'évaluation finale du projet.

Facteurs de motivation et objectifs poursuivis dans le cadre du partenariat (texte libre) :

- engagement pour trois années scolaires
- financement des heures de musique assurées par les professeurs de l'EMI
- prêt des locaux pour les répétitions

Fait à OULMES, le 19/06/2023

Tampon de la structure culturelle et signature du représentant :




